

Collectif Français contre l'Irradiation des Aliments

c/o Action Consommation

40 rue de Malte

75011 Paris

France

Tel. : + 33 (0)1 48 05 86 81

E-mail : info@irradiation-aliments.org

Lettre adressée à Madame et Messieurs les Commissaires:

- *Entreprises et Industrie*
- *Environnement*
- *Santé*
- *Protection des Consommateurs*

Paris, le 16 Novembre 2007

Madame, Messieurs les Commissaires,

Tandis que le nombre d'installations d'irradiation dans le monde s'accroît et que le volume d'aliments irradiés commercialisés dans les pays de l'Union européenne est inconnu, nous sommes inquiets de l'inefficacité de la réglementation européenne et du manque de données sur les risques pour la santé liés à la consommation d'aliments irradiés.

L'usage de l'irradiation se développe à travers le monde (et très vraisemblablement le commerce international de produits irradiés). On assiste à une véritable explosion du nombre des installations d'irradiation dans les pays à fort développement. La Chine est passée de 7 unités d'irradiation en 2003 à 50 en 2006, l'Inde a programmé 25 nouvelles installations d'ici 2012, et le Mexique prévoit de construire la plus grande unité d'irradiation du monde. La mondialisation des échanges, et de surcroît des produits agricoles, va aujourd'hui de pair avec cette technologie.

Une soixantaine de pays dans le monde autorise l'irradiation des aliments et plus de trente pays la pratiquent, dont certains pour une vaste palette de produits : en Afrique du Sud, au Brésil et au Ghana, pratiquement tous les aliments peuvent être irradiés ; en Chine, en Croatie, en Russie, en Turquie, en Ukraine, aux Etats-Unis, une grande variété d'aliments, dont certaines viandes, peut être irradiée ; à Cuba, en Inde, au Mexique, de nombreuses viandes peuvent être irradiées¹.

Mais nul ne sait quels volumes de produits irradiés entrent dans l'Union européenne.

Tandis que l'OMS, alliée sur ce sujet à la FAO et à l'AIEA², recommande l'irradiation des aliments et que le *Codex alimentarius*, référence pour l'OMC, autorise l'irradiation de tous types de produits, l'Union européenne s'est dotée d'une réglementation restrictive³, limitant dans une liste provisoire les produits autorisés à une catégorie (herbes aromatiques séchées, épices, condiments végétaux) et une dose maximale absorbée de 10 kGy, avec obligation d'étiquetage, contrôle (et transmission des résultats par les Etats membres à la Commission européenne chaque année) sur les catégories et les quantités de produits traités et les doses appliquées, et sur les produits au stade de la commercialisation. Les

¹ « Irradier nos aliments ? non merci », Maria Denil – Paul Lannoye, mars 2005 (réédition par FUGEA asbl, GRAPPE asbl, Public Citizen, Réseau Sortir du Nucléaire)

² qui a pour objet de promouvoir les usages civils de l'énergie nucléaire

³ Directive cadre 1999/2/CE et directive d'application 1999/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999

Etats membres n'étant pas parvenus à un accord sur une liste finale, des dérogations ont été maintenues pour les pays qui le souhaitaient, sous réserve de l'accord du CSAH. Or, cette réglementation ne permet d'assurer que peu de contrôle des fraudes et aucune maîtrise des quantités effectivement commercialisées, d'autant que le principe de libre circulation des marchandises au sein de l'Union européenne implique que l'on puisse commercialiser dans un pays de l'Union tout produit mis en marché dans un autre Etat membre⁴.

Le volume des produits irradiés commercialisés dans l'Union européenne est inconnu : les informations sur le tonnage de produits alimentaires irradiés sont incomplètes⁵ (l'Espagne et l'Italie – pourtant gros producteurs de fruits et légumes et disposant d'unités d'irradiation – ne communiquant aucune information) et aucun chiffre n'est disponible sur le volume d'importations dans l'Union européenne. D'autres données manquent de rigueur, notamment pour les Pays Bas et la Belgique, produisant les deux volumes les plus importants de produits irradiés.

Les Pays-Bas ne fournissent pas la dose moyenne absorbée par type d'aliment irradié, la Belgique quant à elle utilise des doses moyennes absorbées de 2 à 25 pour les produits de la catégorie « autres » qui représentent plus de 12% des quantités globales irradiées dans le pays. Ainsi, sur 12% des produits irradiés en Belgique, certains ont probablement subi une irradiation supérieure à 10kGy.

Par ailleurs, il existe dans certains pays de l'UE une activité d'irradiation pour des denrées et ingrédients alimentaires que le pays spécifique n'autorise pas, par exemple en 2005 en Allemagne (légumes secs, matières premières végétales, graines de guarana), en République tchèque (légumes et fruits secs), aux Pays Bas (« denrées alimentaires, produits destinés à l'exportation vers des pays tiers »), en Pologne (champignons séchés, légumes secs).

Les contrôles effectués par les Etats membres au stade de la commercialisation sont incohérents, disparates, variant d'une année à l'autre et d'un pays à l'autre, et sans règles communes. Par ailleurs, le taux de fraudes augmente constamment : de 1,4% en 2001 à 4% en 2005 des échantillons testés en moyenne – pour l'ensemble des 16 pays ayant transmis plus ou moins d'informations – ont été commercialisés illégalement (produits sans autorisations) et/ou n'étaient pas étiquetés correctement.

- En 2005, seuls 16 Etats-membres ont procédé à de tels contrôles, à l'exception des pays suivants : Chypre, Danemark, Estonie, Espagne, Lettonie, Lituanie (12), Malte, Portugal, Suède (0 en 2004, 6 en 2005...), Slovénie (10). Les informations communiquées par les autres pays ne permettent de faire aucune comparaison.
- L'Autriche a détecté en 2004 un échantillon (sur deux testés) de poisson séché « ionisé, incorrectement étiqueté » (c'était la seule anomalie sur 118 échantillons) ; en 2005, aucun test n'a été conduit sur du poisson séché.
- La Belgique teste 5 catégories de produits, dont 4 sur 23 autorisés.
- L'Allemagne a testé 4302 échantillons en 2004 (taux de fraudes 1,7%), 3945 échantillons en 2005 (taux de fraudes 3,6%).
- Le Danemark a testé 53 échantillons, avec un taux de fraude de 6%, en 2004, mais n'a réalisé aucun contrôle en 2005.
- La Grèce a testé 309 échantillons (épices et fines herbes séchées, compléments alimentaires) en 2004, avec un taux de fraude de 30% (66% sur les seuls compléments alimentaires). En 2005, elle n'a testé que 54 échantillons, dont aucun complément alimentaire, obtenant un taux de fraude de 0%.
- La Finlande a procédé à l'analyse de 309 échantillons en 2004, avec un taux de fraude de 30% (en fait 66% de 12 compléments alimentaires testés). En 2005, elle n'a testé que 274 échantillons (taux de fraude de 33% sur les compléments alimentaires). Aucun des échantillons contenant des denrées irradiés n'était étiqueté correctement, et les unités d'irradiation ne disposaient pas d'un agrément de l'UE.

⁴ La directive 1999/2/CE l'exprime ainsi : « Jusqu'à l'entrée en vigueur de la directive adoptée sur la base de la proposition visée au paragraphe 3, deuxième alinéa, tout Etat membre peut également autoriser le traitement des denrées alimentaires pour lesquelles des autorisations ont été maintenues par un autre Etat membre (...).

⁵ Sauf indication contraire, les indications qui suivent se réfèrent aux rapports annuels de la Commission sur le traitement des denrées alimentaires par ionisation.

- La France, qui autorise 16 catégories de produits, a procédé en 2004 à l'analyse de 60 échantillons (0 en 2003), la plupart des échantillons d'épices (aucun n'était ionisé). En 2005, 86 échantillons (7 catégories de produits) ont été testés, taux de fraude de 7%⁶ : principalement la totalité des 5 échantillons de cuisses de grenouilles était irradiée, sans étiquetage. (*Il y a d'ailleurs une erreur dans le résumé, qui mentionne à tort 6 échantillons d'herbes irradiées et incorrectement étiquetées.*). En 2006, le taux de fraude sur un échantillon de 105 produits contrôlés, était de 10%.
- L'Italie a analysé 112 échantillons, dans une seule catégorie : épices, herbes et extraits végétaux.

Or, les risques pour la santé (pertes de vitamines, risques de cancérogenèse et de mutagenèse liés à la production de substances néoformées dans les aliments irradiés) n'ont pas encore été sérieusement étudiés, les rares recherches sur ce sujet n'étant pas prises en compte ou discréditées.

En 2002, une équipe de chercheurs franco-allemande publiait une étude⁷ sur les 2-alkylcyclobutanone (apparaissant dans les aliments irradiés contenant des matières grasses). Ils ont pu obtenir par voie chimique des cyclobutanones suffisamment purs et en quantité suffisante pour effectuer des recherches toxicologiques, et mettre en évidence des effets toxiques sur des cellules souches (cell cultures), des bactéries et des rats. Cette substance est fortement soupçonnée d'avoir des effets nocifs sur la santé des êtres humains (génotoxicité, cytotoxicité et cancer du colon notamment). Les scientifiques soulignent le manque de données fiables pour évaluer le risque réel lié à la consommation d'aliments irradiés et appellent à des recherches complémentaires. En 2002, le CSAH émet un avis⁸ qui commente l'étude franco-allemande (Burnouf et al.) et qui réaffirme l'innocuité des aliments irradiés contenant des acides gras, « sur la base des résultats obtenus lors de nombreuses études relatives à une alimentation par des denrées irradiées ayant servi à l'évaluation de la salubrité des aliments irradiés et publiés par l'AIEA/FAO/WHO »⁹. Il est fait référence notamment à un document datant de 1981¹⁰ (ce qui n'apparaît que dans la note de bas de page). Dans son avis, le CSAH estime qu'il n'est pas approprié d'évaluer le risque pour la santé humaine de la consommation de 2-ACB présents dans les aliments gras irradiés, au motif que les effets notés par les scientifiques se réfèrent essentiellement à des études *in vitro*. Les chercheurs ont dénoncé cet argument fallacieux¹¹ puisque l'étude comprenait également un essai *in vivo*, avec des résultats obtenus sur des rats, comme le reconnaît le CSAH dans le même avis¹².

La revue indépendante française PRESCRIRE signalait récemment dans son dossier sur l'irradiation des aliments¹³ la confiance des organisations internationales mais la subsistance d'un certain nombre d'inconnues :

"Selon les comités scientifiques et les organisations internationales qui ont encouragé ces travaux, les résultats obtenus permettent d'assurer que l'irradiation, dans de bonnes conditions d'hygiène et selon les règles définies par le Codex Alimentarius, ne pose pas de problème de santé publique. Néanmoins, plusieurs questions comme

⁶ Cf. « Contrôle des denrées alimentaires susceptibles d'être décontaminées par traitement ionisant », DGCCRF, 28.03.2007

⁷ Burnouf D., Delincée H., Hartwig A., Marchioni E. Miesch M., Raul F. et Werner D., « Etude toxicologique transfrontalière destinée à évaluer le risque encouru lors de la consommation d'aliments gras ionisés », Rapport final, 2001

⁸ « Statement of the Scientific Committee on Food on a Report On 2-alkylcyclobutanones expressed on 3 July 2002 », Scientific Committee on Food, European Commission, Health&Consumer Directorate-General, SCF/CS/NF/IRR/26 ADD 3 Final, 3 July 2002

⁹ Traduction du texte à partir de l'anglais

¹⁰ « Salubrité des aliments irradiés », Rapport d'un Comité mixte AIEA/FAO/IOMS d'experts, Série de rapports techniques, OMS, Genève, 1981

¹¹ « Comment on a statement of the SCF on a report on 2-alkylcyclobutanone », Burnouf D., Delincée H., Hartwig A., Marchioni E. Miesch M., Raul F. et Werner D., July 2002

¹² « promoter activity [of 2-ACBs] was seen after 23 weeks following administration of a colonic carcinogen to rats in relation to colonic tumour incidence »

¹³ « L'irradiation des aliments. Deuxième partie : L'évaluation des bénéfices et des risques de l'irradiation des aliments. » ; La Revue Prescrire Juillet-Août 2006, Tome 26, N°274

celles posées par la nocivité éventuelle des produits de radiolyse, la radiorésistance de certains microorganismes et la dégradation de plusieurs vitamines sont toujours étudiées. Développée jusqu'alors dans une relative indifférence, l'irradiation des aliments a aujourd'hui des adversaires, notamment aux Etats-Unis d'Amérique et en France. Alors que des autorités de santé, dans ces deux pays, l'encouragent pour diminuer l'impact des maladies d'origine alimentaire. L'étude de ce dossier ne met pas en évidence de risques majeurs pour la santé humaine dus à l'irradiation des aliments. Cependant des inconnues subsistent sur les effets à long terme d'une consommation à grande échelle d'aliments irradiés."

A ces risques pour la santé s'ajoutent les conséquences socio-économiques et environnementales de la prolifération de cette technologie : pour l'emploi et l'économie locale par la délocalisation des productions ; les risques liés au fonctionnement d'installations et au transport de matières nucléaires, et aux modes de production et de distribution industriels de masse (pollutions, changement climatique, atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité).

Compte-tenu de l'inefficacité avérée de la réglementation européenne, de l'absence de maîtrise des quantités effectivement commercialisées dans les Etats membres, du manque de certitudes sur l'innocuité des aliments irradiés et des risques externes liés à un usage important de cette technologie, nous demandons :

- Des contrôles significatifs par les différents pays de l'Union Européenne, que des règles et obligations de contrôle et déclaration soient établies, et que des sanctions soient prises à l'égard des pays ne respectant pas leurs obligations communautaires ;
- La mise en place d'enquêtes sur les fraudes ;
- L'harmonisation de la liste des aliments autorisés au sein de l'Union européenne, par la suppression des dérogations actuelles et l'application de la liste positive actuelle (herbes aromatiques séchées, épices et condiments végétaux) à tous les Etats membres ;
- L'attribution de fonds pour une recherche, indépendante et transparente, sur les effets à long terme pour la santé de la consommation d'aliments irradiés.

Les organisations signataires souhaitent que la Commission européenne s'empare pleinement de ce dossier. Nous en espérons une étude dans les meilleurs délais et resterons vigilants sur la suite donnée à nos demandes.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Madame, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Organisations signataires

Action Consommation – **France**

Adéquations – **France**

Agir Pour l'Environnement – **France**

Les Amis de la Terre – **France**

Alliance for Social and Ecological Consumer Organisations (ASECO) – **Europe**

Associazione Consumatori Utenti (ACU) – **Italie**

Association for Food Safety and Consumer Protection (AFSCP) – **République Tchèque**

Bulgarian National Consumers Association (BNCA) – **Bulgarie**

Danmarks Aktive Forbrugere (DAF) – **Danemark**

Die Verbraucher Initiative – **Allemagne**

Hellenic Consumer Organisation (E.KAT.O) – **Grèce**

Goede-Waar & Co Vereniging van Consumenten – **Pays-Bas**

Lithuanian National Consumers Federation (LNCF) – **Lituanie**

Movimento dei Consumatori – **Italie**

MARTHA Förbundet – **Finlande**
Sveriges Konsumenter i Samverkan (SKIS) – **Suède**
The Food Commission – **Royaume-Uni**
Vereniging voor Ecologische Leef – en Teeltwijze (VELT) – **Belgique**
Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs – **France**
Association pour l'Information sur la Dénaturation des Aliments et de la Santé (AIDAS) – **France**
ATTAC – **France**
Biocoop – **France**
Collectifs Bure-Stop – **France**
Confédération Paysanne – **France**
CRiiRAD – **France**
Eco-Consommation – **Belgique**
Ecoforum – **France**
Editions Cultures Croisées – **France**
Ekwo – **France**
Fédération Nature et Progrès – **France**
Food and Water Watch Europe – **Europe**
Groupe de Réflexion et d'Action pour une Politique Ecologique (GRAPPE) – **Belgique**
International Coalition to protect the Polish Countryside (ICPPC) – **Pologne**
Mouvement d'action paysanne (MAP) – **Belgique**
Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures (MDRGF) – **France**
Nature et Progrès – **Belgique**
RECit (Réseau des écoles de citoyens) – **France**
Réseau Sortir du Nucléaire – **France**
Tchernoblaye – **France**
World Information Service on Energy, WISE Amsterdam – **Pays-Bas**

Contacts

Véronique Gallais (Action Consommation)

+33 (0) 6 86 89 78 89 – vgallais@actionconsommation.org

Roland Desbordes (CRIIRAD)

+33 (0) 6 86 18 01 87 - roland.desbordes@criirad.org

François Dufour (Confédération paysanne)

+33 (0) 06 72 94 78 37

Klaus Melvin Jensen (Alliance for Social and Ecological Consumer Organisations)

+45 35 37 20 30 – melvin@aktiveforbrugere.dk

Mark Worth (Food & Water Watch)

+49 30 6337 2022 - mworth@fwwatch.org